

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail – Liberté – Patrie

CELLULE NATIONALE DE TRAITEMENT
DES INFORMATIONS FINANCIERES DU TOGO



**RAPPORT D'ACTIVITES DU QUATRIEME TRIMESTRE 2016
SUR LA LUTTE CONTRE
LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX
ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME AU TOGO**

JANVIER 2017

SOMMAIRE

	Pages
ACRONYMES.....	3
INTRODUCTION	4
1. ACTIVITES PRINCIPALES.....	5
1.1. GESTION DES DECLARATIONS D'OPERATIONS SUSPECTES	5
1.1.1. DOS reçues	5
1.1.2. Infractions sous-jacentes des DOS reçues	6
1.1.3. Traitement des DOS	7
1.2. Echanges d'informations.....	7
2. COOPERATION INTERNATIONALE ET AUTRES ACTIVITES.....	9
2.1. Coopération internationale.....	9
2.2. Autres activités.....	10
2.2.1. Actions de formation et de sensibilisation	10
2.2.2. Autres rencontres.....	11
2.2.3. Suivi des déclarations de devises	12
3. DIFFICULTES RENCONTREES ET SOLUTIONS PRECONISEES	14
CONCLUSION.....	15
ANNEXES.....	16

ACRONYMES

SIGLES	Définitions
BAD	Banque Africaine de Développement
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BRVM	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
CAS-IMEC	Cellule d'Appui et de Suivi des Institutions Mutualistes et Coopératives d'Epargne ou de Crédit
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CENTIF-TG	Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières du Togo
CIMA	Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances
CIMSA LBA/FT	Comité Interministériel de Suivi des Activités de Lutte contre le Blanchiment d'Argent et le Financement du Terrorisme
CRF	Cellule de Renseignements Financiers
CREPMF	Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers
CSNU	Conseil de sécurité des Nations Unies
DOS	Déclaration d'Opérations Suspectes
EM	Evaluation Mutuelle
ENR	Evaluation Nationale des Risques
EPNFD	Entreprises et Professions Non Financières Désignées
F CFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
GAFI	Groupe d'Action Financière
FED	Fonds européen de Développement
GABAC	Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale
GIABA	Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest
GTAC2A	Groupement Togolais d'Assurances Compagnie Africaine d'Assurances
LBC/FT	Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme
OCRTIDB	Office Central de Répression du Trafic Illicite de la Drogue et du Blanchiment
OBNL	Organisme à But Non Lucratif
ONUDC	Office des Nations unies contre la Drogue et le Crime
OTR	Office Togolais des Recettes
RECEN-UEMOA	Réseau des CENTIF de l'UEMOA
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

INTRODUCTION

1. L'environnement socio-économique a été marqué au 4^{ème} trimestre 2016 par plusieurs faits visant la sécurité des populations au Togo et l'amélioration de leurs conditions de vie. Il s'agit notamment de :
 - la tenue du sommet de l'Union Africaine conclue par la Charte africaine sur la sécurité et la sûreté maritimes et le développement en Afrique, adoptée à Lomé le 15 octobre 2016 ;
 - l'organisation de plusieurs assises pour la vulgarisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) et réfléchir sur les conditions propices à leur atteinte à l'horizon 2030 ;
 - l'adoption du projet de loi uniforme portant création du fichier national et des fichiers locaux du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) et attributions des greffiers chargés de leur gestion ;
 - l'adoption du projet de loi autorisant la ratification du protocole à la convention de l'Organisation de l'Unité Africaine sur la prévention et la lutte contre le terrorisme adoptée à Addis-Abeba le 8 juillet 2004 ;
 - la poursuite des exercices de simulation de crise en vue de renforcer les capacités des structures nationales à gérer d'éventuelles attaques terroristes.
2. Au plan interne, les principales activités de la Cellule ont porté sur :
 - le traitement des DOS dont le nombre s'est accru de 39 nouvelles déclarations ;
 - la participation aux rencontres internationales relatives à la LBC/FT ;
 - la présentation du 6^{ème} rapport de suivi de l'évaluation mutuelle du dispositif LBC/FT ;
 - le renforcement des capacités du personnel de la Cellule et des assujettis.
3. Le présent rapport retrace les activités du trimestre en trois parties comme suit :
 - les activités principales,
 - la coopération internationale et les autres activités,
 - les difficultés rencontrées et les solutions préconisées.

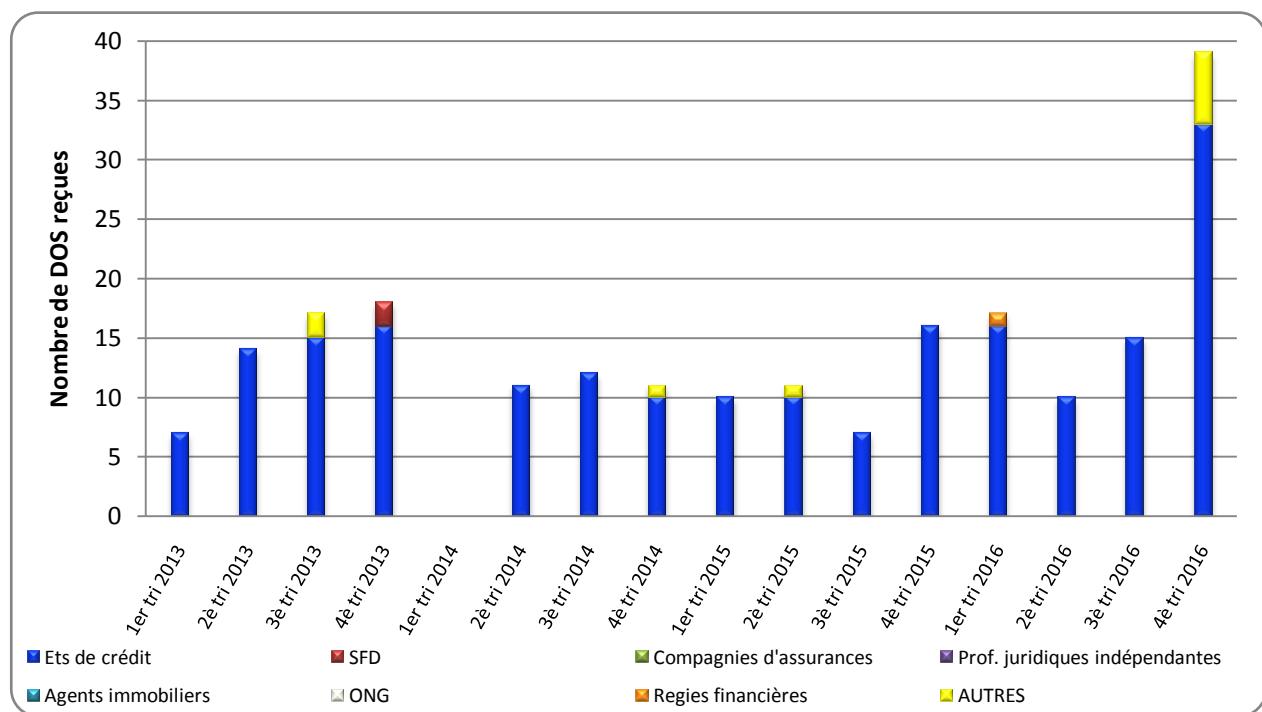
1. ACTIVITES PRINCIPALES

1.1. GESTION DES DECLARATIONS D'OPERATIONS SUSPECTES

1.1.1. DOS reçues (annexe 1)

4. Le 4^{ème} trimestre de l'année 2016 a enregistré une intense activité dans les déclarations de soupçon. Au total, 39 opérations suspectes ont été déclarées à la CENTIF-TG contre 15 le trimestre précédent et 16 à la même période de l'année précédente.

Graphique 1- Evolution des DOS reçues par trimestre



Sources : Assujettis, CENTIF-TG

5. Ces déclarations proviennent pour la plupart du système bancaire auquel s'est rajouté ce trimestre la Société Togolaise de Poste (SPT). Le secteur bancaire demeure la principale catégorie d'assujettis active dans la détection des soupçons de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme au Togo avec un nombre grandissant de banques déclarantes passé de cinq à sept d'un trimestre à l'autre.
6. Le montant total des sommes en cause pour les déclarations reçues se chiffre à 64,6 milliards de FCFA en forte hausse par rapport aux niveaux observés par le passé. Cette progression s'explique non seulement par le nombre croissant de déclarations mais aussi par les montants élevés des transactions qui ont motivé certains soupçons. En effet, sept des 39 déclarations ont porté sur des opérations dont les montants cumulés dépassent pour chacune la somme d'un milliard de FCFA ; elles totalisent à elles seules une somme de 62,7 milliards de FCFA, soit 97,1% du montant total des déclarations reçues.

1.1.2. Infractions sous-jacentes des DOS reçues (annexe 2)

7. Les déclarations de soupçon enregistrées au 4^{ème} trimestre 2016 révèlent :
 - 6 cas relatifs à l'escroquerie,
 - 3 cas de soupçon de fraude fiscale,
 - 4 cas liés à des infractions à la règlementation des changes,
 - 26 cas d'opérations dont la justification des transactions reste à clarifier.
8. Pour ce qui concerne l'escroquerie, les cas présentent des individus faisant usage de faux pour extorquer des fonds domiciliés dans les institutions financières déclarantes. Ils portent sur un montant total de 675,1 millions de FCFA.
9. Les soupçons de fraude fiscale sont issus des manipulations de plusieurs comptes par certains opérateurs économiques. Les montants mis en cause s'élèvent à 225,9 millions de FCFA.
10. S'agissant des cas d'infractions à la règlementation des changes, ils émanent des multiples versements d'espèces reçus sur les comptes de personnes faisant profession de change manuel sans agrément. Les transactions objet de ces déclarations se chiffrent à 10,0 milliards de FCFA.
11. Les autres cas couvrant la somme de 53,6 milliards de FCFA concernent :
 - des versements et/ou retraits en espèces inadaptés au profil des clients,
 - des transferts reçus et pour lesquels soit le lien entre donneur d'ordre et bénéficiaire ne justifie pas la transaction, soit le motif de la transaction n'est pas fourni ou est contradictoire suivant les différentes sources,
 - des transferts reçus par des groupes d'individus provenant des pays de la sous-région ouest africaine aux guichets des banques situées dans les zones à proximité des frontières togolaises.
12. Les investigations sont en cours pour confirmer ou infirmer les soupçons et déterminer éventuellement les infractions sous-jacentes de ces DOS.
13. En attendant les résultats des recherches, la CENTIF-TG a jugé opportun d'alerter les personnes assujetties sur la recrudescence de risques de BC/FT sur les réceptions de fonds de l'étranger. Elle a appelé les institutions financières à un renforcement de la vigilance et à un contrôle plus minutieux des transferts de fonds reçus ou initiés à travers leurs canaux. Le cas échéant, des déclarations de soupçon sur de telles situations devraient être transmises sans délai à la CENTIF-TG conformément aux dispositions légales, même lorsque l'opération a été exécutée.

1.1.3. Traitement des DOS (annexe 3)

14. Conformément à la législation en vigueur, les déclarations reçues par la CENTIF-TG doivent faire l'objet d'analyse sur l'illicéité de l'activité et l'origine des fonds mis en cause afin de confirmer ou d'infirmer les soupçons des déclarants. Au besoin, les dossiers sont transmis aux autorités judiciaires pour instruction.

Toutes les déclarations reçues au cours du 4^{ème} trimestre 2016 sont au stade d'investigation auprès de la Cellule. La commission d'analyse des DOS a tenu cinq séances de travail consacrées à l'examen de huit dossiers sur lesquels des recherches complémentaires ont été demandées.

1.2- ECHANGES D'INFORMATION (annexe 4)

15. Le traitement des déclarations par la CENTIF-TG requiert des informations de tous ordres au plan national et parfois à l'international. De même, la Cellule est sollicitée par d'autres CRF pour des investigations sur des sujets ou des opérations qui se sont déroulées en partie ou entièrement au Togo.

16. Sur la période sous revue, la CENTIF-TG a effectué 219 réquisitions adressées dans la plupart des cas aux organismes financiers ; le taux de réponses reçues se situe à 73%. Les statistiques relatives à ces échanges compilées au tableau suivant dénotent d'une bonne collaboration.

Tableau 2- Point sur les échanges d'informations au plan national

Destinataires	Demande	Réponse	Taux d'entrée
Administration	41	26	63%
EPNFD	01	01	100%
Organismes financiers	177	133	75%
Total	219	160	73%

Source : CENTIF-TG

17. Au plan international, la CENTIF-TG s'est adressée à 11 requêtes des partenaires situés dans 8 pays (Bénin, Burkina, Guinée Bisseau, Mali, Niger, France, USA, Corée du Sud) des requêtes sur lesquelles elle a obtenu trois réponses. Dans le sens opposé, elle en a reçu cinq provenant du Burkina, de l'Angleterre, de la Colombie et des USA. Deux demandes ont abouti tandis que les recherches se poursuivent pour les trois autres.

Tableau 3- Point sur les échanges d'informations au plan international

Requêtes	Demande	Réponse	Taux d'entrée
- du Togo aux autres CRF	11	3	27%
- des autres CRF au Togo	5	2	40%

Source : CENTIF-TG

2. COOPÉRATION INTERNATIONALE ET AUTRES ACTIVITÉS

2.1. COOPÉRATION INTERNATIONALE

18. La coopération internationale s'est illustrée au cours de ce 4^{ème} trimestre 2016 par la participation aux réunions des organes de LBC/FT et la présentation du 6^{ème} rapport de suivi de l'évaluation mutuelle du Togo.
19. Du 16 au 21 octobre 2016, le Président de la Cellule accompagné de son assistante chargée de la coopération internationale a pris part à Paris à la Plénière du Groupe d'Action Financière (GAFI). Il a siégé au sein du groupe conformité et tendance qui, entre autres, a débattu de la performance des CRF et l'échange d'expérience entre elles. En plénière, les questions relatives à l'efficacité des mécanismes de LBC/FT et à la synergie d'action qu'appelle la lutte contre les crimes économiques et financiers au plan mondial comme à l'échelle nationale ont été évoquées.
20. Le 12 novembre 2016, le Président a pris part à Dakar (Sénégal) à la 8^{ème} Assemblée Générale du Réseau des CENTIF de l'UEMOA (RECEN-UEMOA). La rencontre a été consacrée essentiellement aux défis à relever en matière de LBC/FT dans la zone.
21. Du 14 au 18 novembre 2016, le Président a conduit une délégation de six personnes provenant de la CENTIF-TG, du CIMSA-LBA/FT ainsi que des départements ministériels en charge des Finances et de la Justice à la 26^{ème} réunion plénière de la Commission technique du GIABA tenue à Saly (Sénégal).
22. Les principaux actes qui ont marqué l'agenda de cette session ont porté sur :
 - l'adoption du rapport d'activités du Directeur Général du GIABA ;
 - l'examen des rapports de suivi d'évaluation mutuelle de sept pays membres dont le Togo ;
 - l'évolution des processus d'évaluation nationale de risques des Etats membres ;
 - les rapports et actualisations des typologies notamment ceux relatifs aux thèmes suivants :
 - typologie sur le financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest et du Centre (projet conjoint avec le GAFI et le GABAC) ;
 - typologie sur le blanchiment de capitaux en Afrique de l'Ouest résultant de la contrefaçon des produits pharmaceutiques ;
 - résultat de l'exercice sur l'initiative de recherche des faits sur le financement du terrorisme dans les Etats membres du GIABA ;
 - effets des mesures de connaissance du client et de vigilance envers la clientèle sur la fourniture des services financiers en Afrique de l'Ouest dans le contexte de l'inclusion financière.

23. A l'occasion de cette rencontre, le GIABA a signalé que certains pays du groupe sont en passe d'être classés pays non coopératifs en matière de LBC/FT. Par conséquent, une assistance leur est nécessaire pour qu'ils ne franchissent pas cette ligne rouge.
24. Suite à l'analyse du 6^{ème} rapport de suivi de l'évaluation mutuelle du Togo, la plénière a noté que la situation du pays en matière d'adoption des lois est restée statique et par conséquent des défis restent à relever. Elle a exhorté le pays à accélérer l'internalisation du projet de loi uniforme portant LBC/FT dans les Etats membres de l'UEMOA ainsi que l'adoption des textes proposés depuis 2013 pour une meilleure conformité aux standards internationaux. Eu égard aux lacunes persistantes, le Togo a été maintenu dans le processus de « suivi renforcé ». A ce titre, il est invité à produire son 7^{ème} rapport de suivi en mai 2017. En outre, la plénière a instruit le GIABA d'entreprendre une mission de haut niveau au Togo en vue de dialoguer avec les hautes Autorités nationales de la nécessité de mettre en œuvre des mesures efficaces de LBC/FT.

2.2. AUTRES ACTIVITES

2.2.1. Actions de formation et de sensibilisation

25. Les actions de formation et de sensibilisation tenues durant ce 4^{ème} trimestre 2016 ont porté sur le renforcement des capacités du personnel de la CENTIF-TG et des assujettis.
26. Du 17 au 20 octobre 2016, le Directeur du Département des Enquêtes par intérim et l'Assistant Juridique ont pris part au Gaborone (Botswana) à la formation sur « *les techniques d'investigation financière* ». Initiée par l'International Revue Service (IRS) des USA, la formation a permis de renforcer les capacités des participants de 6 pays dans les méthodologies d'investigation financière pour combattre la criminalité. Elle a été animée par les experts de l'IRS qui ont entretenu les participants sur les thèmes relatifs aux rôles et missions de l'IRS, le processus de réflexion d'enquête, les étapes de blanchiment de capitaux, les enquêtes financières.
27. Du 12 au 17 octobre 2016, trois analystes et la chargée de communication ont effectué une mission d'imprégnation à la CRF du Nigéria. La mission a été consacrée principalement à l'analyse tactique et stratégique des déclarations de soupçon et l'organisation fonctionnelle de la CRF hôte. Elle a permis de connaître l'approche pragmatique mise en place par cette Cellule pour décider du sort à réservé aux déclarations des assujettis notamment le travail des analystes depuis la réception des déclarations jusqu'au rapport d'enquête.
28. Le 05 novembre 2016, le Secrétaire Général, le Directeur des Enquêtes Financières et de la Coopération Administrative et le Directeur du Renseignement Financier et de la Stratégie ont animé à Lomé une séance de formation en LBC/FT au profit des agents du GTA/C2A Vie, à l'initiative de cette compagnie d'assurance. La session a permis de

renforcer les capacités des agents sur les normes internationales, les obligations des assurances en matière de LBC/FT, les typologies et indicateurs de BC/FT.

29. Le 07 novembre 2016, le Directeur du Renseignement Financier et de la Stratégie a animé le module sur « *les attributions de la CENTIF, le rôle de la coopération nationale et les obligations des secteurs impliqués dans la LBC/FT* » au cours de l'atelier sur « *l'identification et la gestion des avoirs des criminels* » organisé par l'Ambassade de France au Togo à l'attention des magistrats, policiers et gendarmes. Cette formation avait pour objectif de perfectionner les participants dans les investigations en matière d'identification des avoirs et d'enquêtes patrimoniales afin de déceler les sources de revenus injustifiées et de pouvoir saisir les biens acquis indûment avec des fonds provenant du trafic de stupéfiants.
30. Du 05 au 16 décembre 2016, la Cellule a délégué à Cotonou (Bénin), un informaticien à la session de formation spécialisée sur le renforcement de capacités en lutte contre la criminalité économique, financière et transfrontalière. Cette session organisée par INTERPOL visait à consolider les capacités des participants en matière de LBC/FT en vue d'une synergie d'action entre les différents services impliqués dans cette lutte tant au niveau national qu'au niveau régional. Les participants venus du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Libéria, du Nigéria, de la Sierra Léone et du Togo ont planché sur les thématiques relatives aux rôle et missions d'INTERPOL, aux normes internationales du GAFI, aux organisations terroristes, aux réseaux sociaux et à l'analyse financière.

2.2.2. Autres rencontres

31. Du 26 septembre au 04 novembre 2016, le Secrétaire Général a pris part aux travaux d'une commission chargée de la révision du code pénal togolais. Sous la conduite du Directeur de cabinet du ministère chargé de la Justice, les travaux ont consisté à intégrer au code pénal toutes les dispositions répressives prévues par le projet de loi uniforme régissant la LBC/FT ainsi que d'autres textes communautaires relatifs au secteur financier. Ils visent à faire du code pénal un document de référence plus complet et cohérent avec les règles communautaires auxquelles le Togo a adhéré. Il reste que le projet de code révisé doit être soumis à adoption suivant les procédures classiques. A cet effet, les textes communautaires non encore internalisés qui ont servi de base aux travaux devraient être adoptés concomitamment. Il s'agit en particulier des projets de loi uniforme adoptés par le Conseil des Ministres de l'UEMOA relatifs à la LBC/FT, au contentieux des infractions à la réglementation des relations financières extérieures et au faux monnayage.
32. Du 23 au 25 novembre 2016, une mission de recherche du GIABA a rencontré au siège de la CENTIF-TG, les institutions financières et les EPNFD afin d'évaluer les effets de la connaissance du client et de la vigilance envers la clientèle sur les services financiers fournis au niveau des pays membres.

33. Par ailleurs, le Chef bureau des analystes a pris part le 25 novembre 2016 à Dakar (Sénégal) au lancement du Projet « SAMWA » initié par le GIABA avec l'appui de l'UE pour renforcer la LBC/FT dans les pays membres. Le projet vise la mise en place de systèmes LBC/FT conformes aux normes internationales à travers notamment l'appui aux cellules de renseignement financiers dans le processus d'adhésion au Groupe Egmont. La rencontre a rassemblé les partenaires et les bénéficiaires pour examiner l'évolution des activités du comité de pilotage du projet, les outils de suivi-évaluation et les perspectives.
34. Le 28 novembre 2016, la CENTIF-TG a reçu à son siège et en présence des membres du Cimsa-LBA/FT, une mission de l'UE venue dans le cadre du 11^{ème} FED, identifier de concert avec les principaux acteurs nationaux, les besoins d'assistance technique du Togo dans le domaine de la LBC/FT.
35. La CENTIF-TG a délégué son Chef bureau des analystes à deux séances de travail relatives à la lutte contre la corruption :
- La 1^{ère} tenue le 09 décembre 2016, à l'initiative de l'OTR concerne un débat sur le thème «Lutte contre la corruption et la responsabilité de tout citoyen ». Elle a permis de discuter du cadre juridique et règlementaire de la lutte contre de la corruption, l'impact économique et social de la corruption dans les pays en voie de développement, les piliers de lutte contre la corruption sur le plan national, le contexte et la situation de la lutte contre la corruption à l'OTR.
 - La seconde organisée le 22 décembre 2016 par Alternative Leadership Group a trait à la table ronde sur le thème « *La problématique de la corruption au Togo, état des lieux et approches de solutions des différents acteurs* ». Elle a servi de cadre de réflexions et d'échanges des différents acteurs impliqués dans la lutte contre ce phénomène.

2.2.3. Suivi des déclarations de devises

36. L'analyse des statistiques communiquées par les services techniques de l'OTR pour le 4^{ème} trimestre 2016 révèle que :
- 524 déclarations de sorties de devises ont été enregistrées à l'Aéroport International Gnassingbé Eyadema (AIGE) contre 495 le trimestre précédent,
 - les montants déclarés à destination des pays hors UEMOA portent sur un total de 142,2 milliards de FCFA, en hausse de 54,7% par rapport aux 91,9 milliards de FCFA enregistrés au trimestre précédent. Comparées à la même période de l'année précédente où elles se chiffraient à 94,3 milliards de FCFA, ces sorties de fonds en espèces se sont accrues de 50,8%.

37. Les niveaux élevés des sorties de fonds en espèces continuent de susciter des inquiétudes au regard des risques élevés de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme attachés aux mouvements transfrontaliers et en l'absence d'une application rigoureuse de la réglementation des changes. La mise en œuvre des propositions de la CENTIF-TG pour un contrôle de ces flux en vue de détecter ceux qui ne répondraient pas à des transactions économiques effectives aiderait à mitiger ces risques.

3- DIFFICULTÉS RENCONTRÉES ET SOLUTIONS PRÉCONISÉES

38. Le fonctionnement de la CENTIF-TG est tributaire d'insuffisances d'ordre structurel résumées au tableau ci-dessous. Parmi celles-ci, l'adoption des projets de textes juridiques visant à améliorer le dispositif de LBC/FT au Togo reste la principale préoccupation. Le déclassement du Togo en processus de "suivi renforcé" et la mission de haut niveau annoncée par le GIABA accentuent l'urgence de ce besoin. Les plaidoyers se poursuivent pour remédier à ces difficultés.
39. Il est à noter que les membres de la Cellule sont désormais au complet avec le remplacement des représentants des ministères chargés de la Sécurité et de la Justice. Toutefois, les changements intervenus dans l'équipe de gestion de la Cellule restent à formaliser à travers la nomination par décret de quatre des membres.

Tableau 4 : Synthèse des insuffisances d'ordre structurel du dispositif LBC/FT du Togo

Difficultés	Solutions
Manque de conformité à certaines recommandations du GAFI	<ul style="list-style-type: none"> Internaliser le projet de loi uniforme portant LBC/FT adopté par le Conseil des Ministres de l'Union le 02 juillet 2015 Adopter les projets de textes proposés pour corriger les insuffisances relevées lors de l'évaluation mutuelle du GIABA Régulariser la désignation des membres non nommés par décret
Insuffisance de coopération entre les différents acteurs impliqués dans la LBC/FT	<ul style="list-style-type: none"> Créer un mécanisme de coopération et d'échanges d'information entre les acteurs (un projet a été soumis à l'approbation des ministères impliqués) Vulgariser davantage les textes Former les acteurs et sensibiliser le grand public Instituer un cadre de revue périodique
Insuffisance des ressources financières	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter la subvention de la CENTIF-TG et du Comité interministériel Programmer le financement des activités dans un processus à moyen terme Appuyer les ressources de l'Etat par celles des organes communautaires et autres partenaires comme prévu par l'article 22 de la loi LBC
Insuffisance de compétences sur le plan des ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> Former le personnel existant Recruter du personnel spécialisé en enquêtes financières et judiciaires Créer des unités spécialisées en criminalité financière au sein des organes de répression (Justice, Police, Gendarmerie) Elaborer des manuels de procédure
Insuffisance de moyens matériels	<ul style="list-style-type: none"> Acquérir les outils d'analyses spécifiques Dotter la Cellule d'un centre de documentation et de formation en LBC/FT Renouveler les équipements de la Cellule (ordinateurs, véhicules de fonction)
Problèmes de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> Construire un siège qui réponde aux standards internationaux Sécuriser le matériel informatique et crypter les données

CONCLUSION

40. Les activités de la CENTIF-TG au quatrième trimestre de l'année 2016 ont été marquées par un renforcement des déclarations de soupçon. La quantité et la qualité des DOS ainsi que la plus grande participation du système financier montrent une meilleure prise en charge du dispositif de LBC/FT au Togo.
41. Les cas signalés au cours du trimestre révèlent une recrudescence des risques de BC/FT sur les réceptions de fonds de l'étranger. Cette situation a motivé la Cellule à alerter les personnes assujetties pour davantage de vigilance sur les transferts de fonds électroniques reçus aux guichets des institutions situées dans les zones limitrophes des frontières du Togo.
42. Afin d'assumer sa mission avec plus d'efficacité, la Cellule a procédé à une révision de la procédure de traitement des DOS. Les innovations apportées devraient permettre une prise en charge plus réactive des dossiers. L'affectation de deux nouveaux membres à la Cellule contribuera à intensifier les efforts en ce sens.

Fait à Lomé, le 25 janvier 2017

Le Président de la CENTIF-TG



ANNEXES

Annexe 1 : Répartition du nombre de DOS par entité au cours du trimestre sous revue

Déclarants	Nombre de DOS	Montant en FCFA
Etablissements de crédit	33	64 549 884 104
Systèmes financiers décentralisés	-	-
Compagnies d'assurance	-	-
Professions juridiques indépendantes	-	-
Agents immobiliers	-	-
Organisation non gouvernementale	-	-
Regies financières	-	-
Autres	6	5 936 134
Total	39	64 555 820 238
Source : CENTIF-Togo		

Annexe 2 : Répartition de DOS reçues au cours du trimestre par infractions sous-jacentes

	Nombre de DOS	Montant en FCFA
Trafic de drogue	-	-
Escroquerie	6	675 132 683
Fraude fiscale	3	255 854 000
Cybercriminalité	-	-
Trafic d'êtres humains	-	-
Vol et recel	-	-
Trafic d'or	-	-
Infraction à la réglementation des changes	4	10 007 082 800
Autres	26	53 617 750 755
TOTAL	39	64 555 820 238
Source : CENTIF-Togo		

Annexe 3 : Traitement des DOS au cours du trimestre sous revue

	Nombre	Montant (millions de FCFA)
DOS Classées	-	-
DOS en cours de traitement	39	64 555,8
Rapports transmis au Procureur	-	-
Source : CENTIF-Togo		

Annexe 4 : Etat des demandes d'information

Zone géographique	Nombre de demandes d'information	
	reçues	transmises
Autres pays de l'UEMOA	1	8
Afrique de l'Ouest hors UEMOA		
Autres pays d'Afrique		
Afrique	1	8
Europe	1	1
Amérique	3	1
Asie		1
Océanie		
TOTAL	5	11
Source : CENTIF-Togo		